



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/44/578/Corr.1  
S/20868/Corr.1  
9 novembre 1989

FRANCAIS SEULEMENT

**ASSEMBLEE GENERALE**

Quarante-quatrième session  
Points 31, 32, 34, 36, 66, 82 f),  
111 et 139 de l'ordre du jour

**LA SITUATION AU KAMPUCHEA**

**LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES**

**LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :**

**MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE  
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX**

**QUESTION DE NAMIBIE**

**EXAMEN DE L'APPLICATION DES**

**RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME  
SESSION EXTRAORDINAIRE**

**DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE : ENVIRONNEMENT**

**CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC  
DES DROGUES**

**MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME  
INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU  
ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES,  
OU COMPROMET LES LIBERTES  
FONDAMENTALES, ET ETUDE DES CAUSES  
SOUS-JACENTES DES FORMES DE TERRORISME  
ET D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT LEUR  
ORIGINE DANS LA MISERE, LES DECEPTIONS,  
LES GRIEFS ET LE DESESPOIR ET QUI  
POUSSENT CERTAINES PERSONNES A  
SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS  
LA LEUR, POUR TENTER D'APPORTER DES  
CHANGEMENTS RADICAUX**

**CONSEIL DE SECURITE**

Quarante-quatrième année

a) **RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL**

- b) CONVOCATION, SOUS LES AUSPICES  
DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES, D'UNE CONFERENCE  
INTERNATIONALE CHARGÉE DE  
DEFINIR LE TERRORISME ET DE LE  
DIFFERENCIER DE LA LUTTE QUE  
LES PEUPLES MENENT POUR LEUR  
LIBERATION NATIONALE

Lettre datée du 25 septembre 1989, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques  
socialistes soviétiques et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis  
d'Amérique

Rectificatif

Page 5

Entre le second paragraphe et le début de la section II, insérer le texte  
suivant :

La partie soviétique a réagi positivement à l'initiative du Président Bush du  
mois de juin concernant les mesures propres à assurer la vérification et la  
stabilité. Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont eu un  
échange de vues approfondi sur les détails de cette initiative et ont signé un  
accord encourageant la mise au point de ce genre de mesures et ébauchant les  
principes de leur application. Ils sont également parvenus à un accord sur la  
notification préalable des grands exercices militaires impliquant des armes  
stratégiques. Les parties ont examiné les autres mesures portant sur la  
vérification et la stabilité et ont convenu de poursuivre la discussion à Genève.

Les parties sont également convenues que, aux fins de la limitation à 1 600 du  
nombre de vecteurs, prévue par le projet de traité START, on entendra par missile  
balistique le missile et son lanceur, résolvant ainsi une question en suspens  
depuis longtemps.

Les négociateurs recevront de nouvelles instructions tenant compte des  
échanges de vues sur ce point et sur d'autres questions relatives à la réduction  
des armements stratégiques.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont réaffirmé  
l'objectif consistant à arriver rapidement à une interdiction générale, vérifiable  
et véritablement universelle des armes chimiques. Afin d'intensifier les efforts  
dans ce sens et de créer un climat d'ouverture et de confiance accrues entre les  
deux pays, ils ont signé un mémorandum d'accord sur une expérience de vérification  
bilatérale et des échanges de données. Le mémorandum prévoit que les Etats-Unis et  
l'Union soviétique échangeront des données sur leurs stocks d'armes chimiques et  
visiteront et inspecteront les sites où elles se trouvent.

Les parties ont adopté une déclaration commune qui porte spécifiquement sur les armes chimiques; elles y soulignent la nécessité de convenir d'une interdiction des armes chimiques et leur préoccupation quant au problème posé par la prolifération de ces armes.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont examiné l'état des négociations sur les essais nucléaires. Ils ont observé que les négociateurs étaient convenus, sous réserve d'en référer à leurs gouvernements, d'un protocole sur la vérification relatif au Traité de 1976 sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, et ils ont convenu d'introduire dans le Protocole sur la vérification relatif au Traité de 1974 sur l'interdiction des essais en fonction d'un seuil des dispositions concernant les contrôles hydrodynamiques et sismiques, ainsi que la vérification sur place, et d'y indiquer également les seuils au-delà desquels ces contrôles seraient effectués. Afin d'obtenir un nombre statistiquement significatif de données, qui permette d'améliorer les moyens techniques nationaux de chaque partie, chacune garantira à l'autre le droit de procéder sur place à des mesures hydrodynamiques de la puissance dégagée pour au moins deux essais par an durant les cinq premières années qui suivront la ratification du traité. Après cinq ans, chaque partie garantira un contrôle hydrodynamique par an, à moins que les deux parties n'en conviennent autrement. Ces accords offrent un cadre permettant la conclusion des protocoles sur la vérification, processus en cours depuis 15 ans. Les deux parties ont donné pour instruction à leurs délégations de continuer à travailler intensivement à résoudre toutes les questions en suspens afin que ces deux documents soient soumis à ratification le plus rapidement possible.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères ont pris acte des travaux des négociateurs sur les forces classiques en Europe et les ont approuvés; ils ont demandé qu'un accord soit rapidement conclu.

Le Secrétaire d'Etat et le Ministre des affaires étrangères sont arrivés à un accord de principe sur les "cieux ouverts", idée avancée par le Président Bush en mai et qui pourrait contribuer grandement à créer un climat d'ouverture et de confiance. Ils se sont dit disposés à assister à une conférence internationale sur le sujet.

Les parties ont souligné l'importance des efforts communs déployés par les Etats-Unis et l'Union soviétique pour prévenir la prolifération des missiles et de leur technologie, et ont convenu d'intensifier les consultations bilatérales sur ce problème urgent.

-----